



Dépendance: n.f. MÉD : Besoin compulsif d'absorber une substance pour faire cesser le malaise psychique ou les troubles physiques dus au sevrage.

Toxicomanie: n.f. Habitude de consommer de façon régulière et importante des substances susceptibles d'engendrer un état de dépendance psychique et/ou physique.

La Cour suprême du Canada, en rendant son jugement sur Insite, le service d'injection supervisée de Vancouver, a reconnu que la dépendance est une maladie. À l'ADDICQ, on utilise le slogan « Usagers de drogues: ni malades, ni coupables » sur nos autocollants, sur nos t-shirts... mais qu'est-ce que ça veut dire au juste? On est malade ou pas?

Les premiers à avoir utilisé ce slogan, c'est l'organisme ASUD (Auto-support et réduction des risques parmi les usagers de drogues) de France. Pour eux, usagers de drogues est beaucoup moins péjoratif que toxicomane. « L'usager de drogue n'est plus considéré comme un irresponsable incapable de se prendre en charge. S'il fait le choix de consommer, il est également capable de maîtriser sa consommation et d'organiser sa vie ». L'usager de drogue est une personne responsable, donc ni malade, ni victime, ni coupable, ni délinquant. Paradoxalement, des militants de l'auto-support veulent le statut de malade chronique. Pourquoi? Afin de justifier l'accès à la prescription d'héroïne.¹

Mais revenons à l'ADDICQ...

Pour Karine, la coordo de l'AQPSUD : « Ni malade signifie: je ne suis pas inapte à faire des choix, je ne suis pas incapable. Je peux consommer et être en capacité d'agir selon ce qu'il y a de mieux pour moi. Ni coupable: Je suis pas criminel de consommer. Oui, la drogue est illégale, mais je fais pas de crime pour consommer. La drogue devrait être décriminalisée »

Selon ma collègue Marie-Ève : « C'est pas parce qu'une personne consomme qu'elle est criminelle ou malade, mais la dépendance peut amener à la maladie (VIH, VHC). » D'où l'importance de services adaptés à nos besoins, tels des services d'injection supervisée, des centres d'accès à du matériel stérile d'injection, des traitements de substitution, etc. « On revendique des soins adaptés à nos besoins parce qu'on est souvent jugés quand on se présente à l'hôpital. Pourtant, on a mal comme n'importe qui, sauf que vu qu'on est des drogués, on ne veut pas nous donner de médicaments. »

Pour se guérir de la dépendance aux opiacés, il existe des traitements de substitution, comme la méthadone ou le Suboxone®. La meth empêche d'être malade, mais pour en avoir, il faut voir un médecin, aller à la pharmacie... Bref, être un patient pour pas être « malade ». Oui, encore une fois, la conso peut amener des problèmes de santé, mais est-on malade pour autant?

Et si on ne démonisait pas les toxicomanes? S'il y avait des services mis en place pour prévenir les maladies liées à la consommation? Si on incluait les personnes UDI dans la société en leur permettant de travailler, d'apporter leur contribution à notre société? Peut-être qu'il y aurait plus de personnes utilisatrices de drogues ni malades, ni coupables...

Ni malades, ni coupables

À l'AQPSUD on pense qu'il y a une étroite relation entre la défense de droits et la promotion de la santé. En effet, quand une personne prend conscience qu'elle a des droits, qu'elle est un citoyen à part entière, elle prend aussi conscience qu'elle mérite d'avoir ce qu'il y a de mieux pour elle. C'est ce qui lui donnera le goût de continuer à prendre soin d'elle, que ce soit pour sa santé comme pour sa qualité de vie!

¹ : Les constructions de l'action publique, Fabrizio Cantelli
Sources:Le petit Larousse Illustré 2006

